

à un bannissement, & tous solidairement à vingt mille livr. de reparations civiles envers la Demoiselle de Ferrieres fille du défunt, sa memoire réhabilitée; condamnez encore aux dépens du procez: à fonder un service solennel à perpetuité tous les ans dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Mantes, à pareil jour que cet infortuné Gentilhomme fut exécuté: ordonné que l'Arrêt sera gravé sur un marbre, pour être exposé dans tel pillier de l'Eglise que la Demoiselle de Ferrieres indiqueroit.

II. Au mois de Fevrier il arriva à Paris un Ambassadeur du Roi de Maroc, sous prétexte de traiter de la Paix entre les François & les Maroquins; mais ses pouvoirs n'étans pas assez amples, & ne voulant pas acquiescer aux conditions proposées par les François pour l'échange des esclaves ou prisonniers, il fut renvoyé en Affrique sans rien conclure, après avoir resté environ trois mois en France. On publia qu'il avoit trouvé une Dame de la Cour de France si à son gré, qu'il avoit présumé de pouvoir la demander en mariage pour le Roi de Maroc son Maître: mais tout ce qu'on en a dit, n'ont été que des comptes faits à plaisir, aussi n'ont-ils fait d'impression que sur l'esprit du vulgaire credule.

III. Madame Tiquet accusée & convaincuë d'avoir voulu faire assassiner son mari, eut la tête tranchée à Paris le 19. Juin 1699. cette affaire fit assez de bruit dans ce tems-là, & les Manifestes qui furent publiez de part & d'autre, ont instruit le Public de toutes les particularitez

*Ambassadeur de Maroc en France son voyage infructueux.*

*Madame Tiquet décapitée pour avoir voulu faire assassiner son mari.*